

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0252.151.302	P.	U.	D.	C-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES**

Forme juridique: **Personne Morale de Droit Public**

Adresse: **rue Canal de l'Ourthe**

N°: **9 , boîte 3**

Code postal: **4031**

Commune: **Angleur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Liège**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0252.151.302**

DATE **01/04/2006** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

approuvés par l'assemblée générale du **29/04/2022**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2021** au **31/12/2021**

Exercice précédent du **01/01/2020** au **31/12/2020**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **61** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.2, 6.3.5, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.15, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 9, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)
Olivier SOUMERYN,
Vice-Président

Signature
(nom et qualité)
Thierry LESPLINGART,
Président

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

LESPLINGART Thierry

Rue du Nord 42, 7500 Tournai, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration, début: 01/04/2021, fin: 31/03/2026

SOUMERYN Olivier

Avenue Brunard 18, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration, début: 01/04/2021, fin: 31/03/2026

DOLIMONT Adrien

Rue Dr F. Dufour 13, 6120 Nalinnes, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2021, fin: 13/01/2022

DETIENNE Noélie

Rue Mandeville 53, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2021, fin: 08/04/2021

GABRIEL Ingrid

Rue Lairisse 93, 4460 Grâce-Hollogne, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2021, fin: 31/03/2026

GENGOUX Pierre

Rue du Ry de Potte 31, 5580 Rochefort, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2021, fin: 31/03/2026

GOFFINET Anaïs

Rue de la Couronne 53, 7334 Hautrage, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2021, fin: 31/03/2026

LEWIS John

Hermanstraat 1, boîte 32, 2570 Duffel, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2021, fin: 31/03/2026

MAES Marie-Laure

Rue du Pont Neuf 46, 1357 Héléécine, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2021, fin: 31/03/2026

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

MARTIN Géraldine

Rue des Eburons 50, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 08/04/2021, fin: 31/03/2026

VAN AUDENRODE Martin

Rue de Houyoux 1D, 5340 Gesves, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2021, fin: 31/03/2026

LEWIS John

Hermanstraat 1, boîte 32, 2570 Duffel, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration, début: 24/01/2019, fin: 31/03/2021

DEGAUTE Marc

Chaussée de Charleroi 72, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2016, fin: 31/03/2021

DEPAUW Déborah

Rue du Faubourg 17, 1370 Jodoigne, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2016, fin: 31/03/2021

MENDES Ines

Rempart Saint-Christophe 31c/2, 7850 Enghien, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2016, fin: 31/03/2021

PIRE Georges

Rue de la Résistance 12, 4500 Huy, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2016, fin: 31/03/2021

GENGOUX Pierre

Rue du Ry de Potte 31, 5580 Rochefort, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2016, fin: 31/03/2021

WILPUTTE Philippe

Rue de la Libération 14, 7080 La Bouverie, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2016, fin: 31/03/2021

DOLIMONT Adrien

Rue Dr F. Dufour 13, 6120 Ham-sur-Heure/Nalinnes, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2016, fin: 31/03/2021

SERVAES Christine

Rue Vieille Voie de Tongres 2, 4451 Voroux-lez-Liers, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 01/04/2016, fin: 31/03/2021

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

GOFFINET Anaïs

Rue de la Couronne 53, 7334 Hautrage, Belgique

Fonction : Administrateur, début: 14/03/2019, fin: 31/03/2021

DEHALU Jacques

Rue du Pontois 123, 5590 Ciney, Belgique

Fonction : Personne déléguée à la gestion journalière, début: 02/07/2018, fin: 31/03/2021

SALIEZ Jean-Yves

Avenue des Bouleaux 22, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique

Fonction : Commissaire du Gouvernement, début: 10/10/2019, fin: 24/02/2022

DEFRISE Dominique

Rue Eugène Delvaux 47, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Commissaire du Gouvernement, début: 24/02/2022

LACROIX Simon

Rue du Centre 19, 5340 Sorée, Belgique

Fonction : Commissaire du Gouvernement, début: 10/10/2019

ROLAND Philippe 0863.014.344

Rue Fétis 17, 1040 Bruxelles 4, Belgique

Fonction : Commissaire, début: 27/05/2020, fin: 30/04/2023

Numéro de membre : 00000

SAINTENOY, COMHAIRE & C° SPRL 0450.271.327

Rue Julien d'Andrimont 33, boîte 6, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Commissaire, début: 30/05/2020, fin: 30/04/2023

Numéro de membre : B00193

Représenté par :

1. DEMONCEAU David

Rue Neuve-Waide 19 4670 Blegny Belgique

Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A02204

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	2.397.639.454	2.435.130.247
Immobilisations incorporelles	6.2	21	4.563.501	5.537.467
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	2.393.075.953	2.429.592.780
Terrains et constructions		22	1.840.485.237	1.883.682.790
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.126.443	632.300
Location-financement et droits similaires		25	406.582.221	422.081.668
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	144.882.052	123.196.022
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>235.776.794</u>	<u>171.266.092</u>
Créances à plus d'un an		29	38.256.297	46.656.297
Créances commerciales		290	38.256.297	46.656.297
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.612.007	1.071.608
Stocks		30/36	1.612.007	1.071.608
Approvisionnements		30/31	1.612.007	1.071.608
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	70.831.597	54.073.312
Créances commerciales		40	58.764.745	44.387.888
Autres créances		41	12.066.852	9.685.424
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	111.285.669	49.541.482
Comptes de régularisation	6.6	490/1	13.791.224	19.923.393
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.633.416.248	2.606.396.339

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	1.865.966.437	1.795.946.643
Apport	6.7.1	10/11	1.441.337.874	1.441.075.833
Capital		10	1.441.337.056	1.441.075.833
Capital souscrit		100	1.450.261.223	1.450.000.000
Capital non appelé ⁴		101	8.924.167	8.924.167
En dehors du capital		11	818	
Primes d'émission		1100/10	818	
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves				
		13	196.520.313	158.178.441
Réserves indisponibles		130/1	174.616.515	136.274.643
Réserve légale		130	10.692.448	8.775.354
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	163.924.067	127.499.289
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	21.903.798	21.903.798
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	228.108.250	196.692.369
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	13.503.193	13.503.193
Provisions pour risques et charges				
		160/5	13.503.193	13.503.193
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	13.241.629	13.241.629
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	261.564	261.564
Impôts différés				
		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>753.946.618</u>	<u>796.946.503</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	587.224.238	582.099.376
Dettes financières		170/4	587.195.638	582.070.776
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	405.195.638	430.070.776
Autres emprunts		174	182.000.000	152.000.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	28.600	28.600
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	156.743.912	206.044.512
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	24.875.137	23.663.128
Dettes financières		43		38.000.000
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		38.000.000
Dettes commerciales		44	113.390.818	123.430.518
Fournisseurs		440/4	113.390.818	123.430.518
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	18.477.957	20.950.866
Impôts		450/3	16.958.933	20.585.555
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.519.024	365.311
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3	9.978.468	8.802.615
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.633.416.248	2.606.396.339

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	411.939.950	369.967.165
Chiffre d'affaires	6.10	70	402.431.979	351.985.773
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	7.722.714	4.443.617
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.785.257	13.537.775
Coût des ventes et des prestations		60/66A	370.151.111	348.905.877
Approvisionnements et marchandises		60	1.640.493	737.168
Achats		600/8	2.180.893	150.254
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-540.400	586.914
Services et biens divers		61	192.782.963	191.827.289
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	6.104.587	4.616.071
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	169.522.495	151.479.055
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		-505.027
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	84.250	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	16.323	751.321
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	41.788.839	21.061.288

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
Produits financiers		75/76B	11.128.555	3.493.024	
Produits financiers récurrents		75	11.128.555	3.493.024	
Produits des immobilisations financières		750			
Produits des actifs circulants		751		5.703	
Autres produits financiers	6.11	752/9	11.128.555	3.487.321	
Produits financiers non récurrents	6.12	76B			
Charges financières		65/66B	11.072.938	10.915.500	
Charges financières récurrentes	6.11	65	11.049.676	10.893.965	
Charges des dettes		650	10.815.064	10.681.672	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	177.358	123.992	
Autres charges financières		652/9	57.254	88.301	
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	23.262	21.535	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	41.844.456	13.638.812	
Prélèvement sur les impôts différés		780			
Transfert aux impôts différés		680			
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	3.502.583	12.750.909
Impôts		670/3	6.169.320	12.754.912	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	2.666.737	4.003	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	38.341.873	887.903	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789			
Transfert aux réserves immunisées		689			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	38.341.873	887.903	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	38.341.873	887.903
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	38.341.873	887.903
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	38.341.873	887.903
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	1.917.094	44.395
aux autres réserves		6921	36.424.779	843.508
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	63.801.275
8022	1.191.745	
8032	113.804	
8042		
8052	64.879.216	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	58.263.809
8072	2.165.709	
8082		
8092		
8102	113.804	
8112		
8122	60.315.714	
211	<u>4.563.502</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.398.644.629
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	104.222.925	
Cessions et désaffectations	8171	12.518.623	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	4.239.095	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	2.494.588.026	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	593.838.287
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	593.838.287	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.108.800.125
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	151.621.157	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	12.518.623	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	38.417	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.247.941.076	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	1.840.485.237	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.686.780
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	775.911	
Cessions et désaffectations	8173	372.108	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	3.090.583	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.054.480
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	281.768	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	372.108	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.964.140	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>1.126.443</u>	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	xxxxxxxxxxxxxxx	740.931.790

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164

Cessions et désaffectations

8174

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8184

-84.003

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8194

740.847.787

Plus-values au terme de l'exercice

8254P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8214

Acquises de tiers

8224

Annulées

8234

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8244

Plus-values au terme de l'exercice

8254

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324P

xxxxxxxxxxxxxxx

318.850.122

Mutations de l'exercice

Actés

8274

15.453.861

Repris

8284

Acquis de tiers

8294

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8314

-38.417

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324

334.265.566

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(25)

406.582.221

Dont

Terrains et constructions

250

406.582.221

Installations, machines et outillage

251

Mobilier et matériel roulant

252

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	132.516.497

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8166	25.841.122	
8176		
8186	-4.155.092	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196	154.202.527	
------	-------------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
-------	------------------	--

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8216		
8226		
8236		
8246		

Plus-values au terme de l'exercice

8256		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.320.475
-------	------------------	-----------

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8276		
8286		
8296		
8306		
8316		

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326	9.320.475	
------	-----------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27)	<u>144.882.052</u>	
------	--------------------	--

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter FCT

Charges à reporter EXPL

Charges à reporter Réseau Structurant

Exercice
60.790
9.299
13.721.135

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.450.000.000
(100)	1.450.261.223	

Modifications au cours de l'exercice
 Augmentation Capital Apport en Nature
 Représentation du capital
 Catégories d'actions
 Capital A
 Capital B
 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	261.223	20
	1.443.444.151	136.290
	6.817.072	550
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération
 Région wallonne

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)	8.924.167	XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	
	8.924.167	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision pour Litiges en cours
Provision Sinistres RS

Exercice
114.000
147.564

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	24.875.138
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	24.875.138
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 24.875.138

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	107.118.603
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	107.118.603
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 107.118.603

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	480.077.035
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	298.077.035
Autres emprunts	8853	182.000.000
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	28.600

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 480.105.635

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	612.070.776
8931	
8941	
8951	
8961	430.070.776
8971	182.000.000
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	612.070.776
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Codes	Exercice
9072	
9073	4.575.620
450	12.383.313
9076	
9077	1.519.024

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à Imputer

Produit à reporter

Exercice
2.490.690
7.487.778

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	2.272.998	
9086	50	52
9087	49,5	50,5
9088	72.072	71.900
620	3.436.505	3.152.542
621	990.937	914.891
622	1.241.404	438.289
623	435.741	110.349
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		114.000
Utilisations et reprises	9116		619.027
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	84.250	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	5	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	3,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	5.639	
Frais pour la société	617	251.657	

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Activation en créances LT Intérêts E411-E25

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	10.541.943	2.778.654
9126		
754		
	586.612	708.667
6501		
6502		
6510	177.358	123.992
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	1.785.257	13.537.775
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	1.785.257	13.537.775
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		6.443.826
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		6.673.485
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	1.785.257	420.464
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	39.585	772.856
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	16.323	751.321
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	16.323	751.321
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	23.262	21.535
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668	23.262	21.535
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9134	6.165.492
9135	2.356.058
9136	
9137	3.809.434
9138	3.829
9139	3.829
9140	

Exercice

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	87.672.829	67.834.257
9146	152.930.379	128.867.640
9147	1.092.784	987.820
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	_____
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Une Assurance -groupe ayant pour but de garantir :

- un complément de pension;
- un complément de salaire en cas de maladie de plus d'un mois de salaire garanti;
- une couverture décès.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Une cotisation patronale mensuelle telle que déterminée par l'organisme assureur. et une cotisation de l'employé mensuelle à hauteur de 1% du salaire brut.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	36.882
9504	13.795

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	23.360
95061	2.160
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION ARRETEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN SA SEANCE DU 25 MARS 2022

Conformément à ce que prévoient le décret constitutif et les dispositions statutaires, la société est soumise aux dispositions du Code des Sociétés et Associations ainsi qu'à ses arrêtés d'exécution relatifs à la tenue de la comptabilité ainsi qu'à l'établissement des comptes annuels, en particulier l'arrêté royal du 29 avril 2019.

A. ACTIF

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Celles-ci sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties en 3 ans.

Le rendement actualisé des aires autoroutières et des centrales hydroélectriques est amorti linéairement sur la durée restant à courir des contrats de concession actuellement en cours.

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. Terrains et constructions

1) Les terrains bâtis et non bâtis, les constructions édifiées et leurs agencements sont enregistrés sous la rubrique " Terrains et constructions ". Ils peuvent faire l'objet de plus-values de réévaluation. Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps sont soumises à l'amortissement.

2) Pour les constructions relatives au pôle routier, différentes catégories sont définies en fonction du type d'actif comme précisé dans le tableau ci-dessous :

- Amortissement linéaire en 10 ans
Couche de roulement en asphalte, panneaux acoustiques, signalisation horizontale (marquages) et verticale
- Amortissement linéaire en 20 ans
Couche de liaison en asphalte, glissières en acier
- Amortissement linéaire en 30 ans
Couche de base en asphalte, Glissières en béton
- Amortissement linéaire en 50 ans
Terrassements, sous-fondations, fondations, béton armé continu (BAC)

En ce qui concerne l'électromécanique, les règles d'évaluation prévoient une durée de 15 ans. Même si ces investissements peuvent être décomposés à leur tour en sous catégories avec des équipements de durée de vie moyenne variant entre 5 et 20 ans, il faut noter qu'il est difficile de les scinder en sous-catégories. L'électromécanique est dès lors amorti sur 15 ans.

3) Pour le pôle fluvial (Canal du Centre et écluses), le génie civil est amortissable également linéairement en 50 ans. La première dotation aux amortissements est calculée selon la logique " prorata temporis ".

L'électromécanique est amortissable en 15 ans et l'entretien extraordinaire en 7,5 ans.

4) Le réseau de fibres optiques a été évalué par référence à la valeur historique du montant des engagements hors T.V.A. liés aux investissements réalisés, pour l'essentiel par le S.P.W. déduction faite de l'application d'une logique d'amortissement adaptée, soit dans le détail :

- pour l'infrastructure " Réseau de Fibres Optiques " : amortissement linéaire en 20 ans ;
- pour l'infrastructure " Synchronous Digital Hierarchy " (S.D.H.) : amortissement linéaire en 8 ans ;
- pour l'infrastructure " Wireless Local Loop " (W.L.L.) : amortissement linéaire en 5 ans.

Il en va de même pour les investissements réalisés subséquemment par la société pour compléter le réseau transféré par rapport à une échéance finale en 2022.

B. Installations, machines et outillage

Les biens acquis dans le cadre de l'exploitation, et dont la valeur individuelle est inférieure à 2.500 euros HTVA, sont intégrés dans le compte de résultats, dans la rubrique " Services et biens divers ".

C. Mobilier et matériel roulant

RÈGLES D'ÉVALUATION

Ceux-ci sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Le matériel informatique est amorti en 3 ans, le mobilier et le matériel roulant sont amortis en 5 ans.

En ce qui concerne ces trois rubriques, les nouveaux immobilisés sont amortis prorata temporis, à partir de la date de leur acquisition.

D. Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires Immobilisations corporelles détenues en emphytéose

Sont portés sous cette rubrique les droits d'usage à long terme sur les immobilisations corporelles dont l'entreprise dispose en vertu de contrats non résiliables d'emphytéose, de superficie, de location-financement ou de conventions similaires, à condition :

- que les redevances échelonnées prévues au contrat couvrent, outre les intérêts et les charges de l'opération, la reconstitution intégrale du capital investi par le donneur ;
- que la propriété de l'immobilisé soit, au terme du contrat, transférée de plein droit à l'entreprise ou que le contrat comporte une option d'achat pour l'entreprise.

Il s'agit de contrats non résiliables entre le preneur (locataire) et le donneur (bailleur). Le locataire a le droit d'usage sur un bien moyennant paiements périodiques au bailleur (redevance annuelle).

Ces contrats impliquent, dans le chef du locataire, l'affectation durable d'une immobilisation corporelle à son activité, amortissable sur une durée décidée dans le plan d'amortissement.

Les droits similaires d'emphytéose relatifs aux aires autoroutières, aux centrales hydroélectriques et à la réserve foncière liée aux pylônes multi-opérateurs sont amortis linéairement sur la durée du droit d'emphytéose, soit 99 ans.

Les droits similaires de superficie relatifs à la 4ème écluse de Lanaye, Ivoz-Ramet et Ampsin-Neuville sont amortis linéairement sur la durée du droit de superficie, soit 50 ans.

Pour le Réseau structurant, l'amortissement initial de 50 ans a été ramené à 30 ans suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2015 (entré en vigueur le 01 avril 2016) modifiant celui du 29 avril 2010. Il est à noter qu'une valeur résiduelle de 15% a été prise en considération.

F. Immobilisations en cours

Les travaux relatifs aux chantiers sont enregistrés sous la rubrique des immobilisations en cours, à la valeur d'acquisition, aussi longtemps que ces installations ne sont pas mises en exploitation, et ne font pas l'objet d'amortissements.

Par ailleurs, les charges financières découlant d'emprunts contractés en vue du financement d'immobilisations corporelles sont reprises dans la valeur d'acquisition dans la mesure où lesdites charges financières ont trait à la période précédant la mise en exploitation de ces immobilisations.

V. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées si le remboursement à l'échéance est tout ou en partie incertain ou compromis, ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur nominale ou comptable.

VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Cette rubrique reprend les stocks de sel estimés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Dans le cadre de la convention de commissionnement conclue avec la Région wallonne pour le financement des travaux de réhabilitation et de maintenance des autoroutes E411 et E25 en province de Luxembourg, un stock se constitue au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Celui-ci décroîtra de par l'apurement sur une période de 17 ans par la Région wallonne de la facture émise lors de la fin des travaux.

VII. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont évalués :

- à la valeur nominale pour les dépôts auprès d'établissements de crédit ;
- à leur valeur d'acquisition pour les actions et parts.

Lorsque la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence entre les deux est prise en résultat prorata temporis

RÈGLES D'ÉVALUATION

sur la durée restant à couvrir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon les cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

Les avoirs en devises étrangères sont valorisés aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes éventuelles sont enregistrées en charges financières, les gains éventuels sont reportés au niveau des comptes de régularisation du passif.

IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les avoirs en devises étrangères sont valorisés aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan. L'imputation est la même que pour les placements de trésorerie.

B. PASSIF

I. CAPITAL

La rubrique "Capital" est évaluée à sa valeur nominale. Le capital souscrit et le capital non appelé doivent être mentionnés séparément. Le solde des deux donne le capital réellement libéré.

III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Ce sont les plus-values non réalisées, exprimées dans les comptes sur éléments de l'actif immobilisé, conformément à l'AR du 29/04/2019. La plus-value peut être transférée aux réserves disponibles à concurrence du montant de la dotation excédentaire aux amortissements.

IV. RESERVES

Les réserves comprennent les rubriques suivantes :

- la réserve légale constituée en vertu de l'article 18 des statuts;
- la réserve disponible constituée de la part amortie des plus-values.

VI. SUBSIDES EN CAPITAL

La rubrique enregistre les montants obtenus des Pouvoirs publics en considération d'investissements en immobilisations.

Les subsides font l'objet de réductions échelonnées par imputation au poste IV. C "Autres produits financiers" au rythme de la prise en charge des amortissements sur les immobilisations pour l'acquisition desquels ils ont été obtenus.

Les redevances de concessions autoroutières reprises au niveau des subventions en capital ont été transférées en résultat à concurrence du taux moyen d'amortissement des investissements relatifs aux aires autoroutières (rendements actualisés et droits similaires).

Les redevances de centrales hydroélectriques reprises au niveau des subventions en capital ont été transférées en résultat à concurrence du taux moyen d'amortissement des investissements relatifs aux centrales hydroélectriques (rendements actualisés et droits similaires).

Les droits de navigation repris au niveau des subventions en capital sont transférés en résultat au même rythme que l'amortissement des investissements liés au canal du Centre, soit linéairement sur une durée de 50 ans. Le premier transfert opéré en 2002 répond au principe des amortissements " prorata temporis ", soit, compte tenu du fait que la mise en exploitation desdits investissements est intervenue en septembre 2002, à concurrence d'une proportion de quatre douzième.

VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Plusieurs provisions sont constituées :

- une provision pour grosses réparations et gros entretiens destinée à couvrir les dépenses du canal du Centre : d'une part les charges relatives à l'électromécanique, soit à concurrence des estimations initiales réalisées par le S.P.W. réparties sur une durée de 15 ans ; d'autre part, les charges dites d'entretien extraordinaire, soit à concurrence des estimations initiales réalisées par le S.P.W., sont étalées sur une durée de 20 ans. Il est à noter que ces montants peuvent être revus sur base de décision du Comité de Coordination Technique (C.C.T.);
- une provision relative aux litiges d'attribution ou d'exécution de marchés est également constituée;
- une provision " Contentieux de roulage " en vue de l'indemnisation des usagers du réseau structurant.

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale.

RÈGLES D'ÉVALUATION

IX. DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes en devises sont enregistrées sur base du cours de référence du dernier jour de l'exercice. Tant les malis que les bonis dégagés font l'objet d'une prise en résultats.

C. Dettes commerciales

Afin d'assurer le correct rattachement des opérations comptables à l'exercice concerné, les dépenses d'investissement (enregistrées en immobilisations corporelles) et d'exploitation (enregistrées en services et bien divers) relatives à l'exécution de chantiers, ainsi que leur contrepartie en dettes commerciales, sont comptabilisées sur la base de déclarations de créances émises par les entrepreneurs et validées par un agent habilité à cet effet.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Subsides en Capital- Attributions 2021

Subsides Réseau Structurant	912.297,43
Subsides BHNS	10.530.000,00
Subsides Réhabilitation E25-E40	21.484.792,00
Subsides Ampsin-Neuville	6.843.795,52
Total	39.770.884,95

PLAN LUMIERE

Contrat PPP LUWA SA pour la conception, la modernisation, le financement, la gestion et la maintenance des équipements d'éclairages publics du réseau structurant de la Région Wallonne du 13 février 2019.

Engagement total de la Sofico jusqu'au 14/02/2039 : 590.460.718 €

Montant 2019 imputé en SBD :	15.705.375,75 €
Montant 2020 imputé en SBD :	18.633.094,90 €
Montant 2021 imputé en SBD :	19.599.063,75 €

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

SOFICO

Rue Canal de l'Ourthe 9 bte3
4031 Angleur
BE 0252.151.302

Rapport de gestion – exercice clos le 31 décembre 2021

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Angleur, le 25 mars 2022

**Rapport de gestion
relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Préambule

Le rapport de gestion est présenté par le Conseil d'administration conformément à l'article 12 du décret relatif à la création de la Société wallonne de Financement Complémentaire des Infrastructures du 10 mars 1994 (modifié pour la dernière fois le 17 décembre 2020). Conformément à l'article 3.5 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de la société au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION**1. EXPOSE SUR L'EVOLUTION ET LE RESULTAT DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIETE :*****1.1 Actif (Total 2.633.416.248 EUR)*****1.1.1 Immobilisations Incorporelles (Total 4.563.501 EUR)**

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de logiciels informatiques liés à l'exploitation et à la gestion du réseau structurant.

1.1.2 Immobilisations Corporelles (Total 2.393.075.953 EUR)

Au cours de la période, la société a effectué des acquisitions pour un montant total de 132,1 millions EUR.

Celles-ci concernent principalement les 2 plans stratégiques poursuivis par la société :

- Le Plan Infrastructures et Mobilité Pour Tous (PIMPT). Les investissements principaux sont relatifs à la mise à grand gabarit des écluses d'Ampsin-Neuville, de dépenses d'investissement en projets géolocalisés et de dépenses d'investissement en réhabilitation des routes sous la forme de raclage-pose.
- Le plan stratégique Fibres Optiques (FO), dont les dépenses d'investissements sont liées à son extension.

Suite aux intempéries de juillet 2021, une désaffectation relative à l'équipement électromécanique de la liaison E25/E40 a été enregistrée pour un montant de 12,5 millions EUR, sans impact sur le compte de résultats (décomptabilisation de la valeur brute comptable, totalement amortie).

1.1.3 Actifs Circulants (Total 235.776.794 EUR)

Les actifs circulants se composent d'une créance à long-terme s'élevant à 38,3 millions EUR, liée au commissionnement relatif à l'exécution des travaux de réhabilitation des autoroutes E411 et E25 dans la province de Luxembourg. Le tableau d'amortissement de cette créance court entre 2007 et 2026 (une tranche de 8,4 millions EUR est liquidée chaque année par la Région wallonne à la SOFICO).

Le stock s'élève à 1,6 million EUR.

Les créances commerciales s'inscrivent en hausse, en ligne avec l'augmentation du chiffre d'affaires sous-jacente. Au 31 décembre 2021, elles s'élèvent à 58,8 millions EUR, principalement liées aux activités Réseau Structurant pour un montant de 43,8 millions EUR (créances de shadow toll et de prélèvement kilométrique sur poids lourds).

Les autres créances s'élèvent à 12,1 millions EUR et ont principalement trait à la quotité échue dans l'année (8,4 millions EUR) de la créance long-terme relative au commissionnement E411 et E25 susmentionnée.

Les valeurs disponibles s'élèvent à 111,3 millions EUR.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION**1.1.4 Comptes de Régularisation (Total 13.791.224 EUR)**

Les comptes de régularisation actifs sont relatifs à des charges à reporter pour un montant de 13,8 millions EUR.

*1.2 Passif (Total 2.633.416.248 EUR)***1.2.1 Capitaux Propres (Total 1.865.966.437 EUR)**

Les capitaux propres se composent du capital de la société pour un montant de 1.450,3 millions EUR dont 8,9 millions EUR non encore libérés.

Les capitaux propres font également apparaître des réserves pour un montant de 196,5 millions EUR comprenant le bénéfice de l'exercice 2021, affecté pour un montant de 38,3 millions EUR.

Les capitaux propres se composent enfin de subsides en capital pour un montant de 228,1 millions EUR. A cet égard, durant l'exercice 2021, un montant total de 39,8 millions EUR a été octroyé à la SOFICO.

1.2.2 Provision et impôt différés (Total 13.503.193 EUR).

Les provisions sont composées d'une provision pour grosse réparation et gros entretien pour un montant de 13,2 millions EUR ainsi que d'une provision pour autres risques et charges pour 0,3 millions EUR.

1.2.3 Dettes à plus d'un an (Total 587.224.238 EUR)

Les dettes à plus d'un an sont principalement composées d'emprunts octroyés par la Banque Européenne d'Investissements (BEI) pour un solde restant dû s'élevant à 405,2 millions EUR et d'emprunts obligataires (programme MTN) pour un montant de 182,0 millions EUR.

1.2.4 Dettes à un an au plus (Total 156.743.912 EUR)

Les dettes à un an au plus sont composées de dettes commerciales vis-à-vis de tiers pour un montant de 113,4 millions EUR ainsi que des dettes fiscales et salariales pour 18,5 millions EUR.

1.2.5 Comptes de Régularisation (Total 9.978.468 EUR)

Les comptes de régularisation passifs sont principalement composés de produits à reporter relatifs à l'activité Telecoms (5,1 millions EUR).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

1.3 Comptes de Résultats

1.3.1 Ventes et Prestations (Total 411.939.950 EUR)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 s'élève à 402,4 millions EUR en hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des recettes en prélèvement kilométrique sur poids lourds et à l'augmentation du Shadow Toll routier suite respectivement à la reprise de la croissance économique et au déconfinement dont a témoigné l'exercice 2021.

Les autres produits d'exploitation concernent le recouvrement s'élèvent à 7,7 millions EUR. Ils s'inscrivent en hausse en comparaison à l'exercice précédent, suite à l'encaissement d'une subvention « Plan de Relance Wallon » (pour un montant de 2,3 millions EUR) relative à la restauration de la liaison E25/E40 suite aux dégâts causés par les inondations de juillet 2021 (axe VI – PRW).

1.3.2 Cout des ventes et prestations (Total 370.151.111 EUR)

Les rubriques principales concernent :

- Les services et bien divers (192,8 millions EUR), principalement liés aux dépenses d'entretien des infrastructures SOFICO, au premier rang desquelles le réseau routier structurant ;
- Les amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (169,5 millions EUR), qui concernent principalement la dépréciation comptable des infrastructures routières, voies navigables et fibres optiques.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 s'élève à 41,8 millions EUR.

1.3.3 Résultat financier (Total 55.618 EUR)

Le résultat financier se compose, d'une part, de produits financiers pour un montant de 11,1 millions EUR qui représente l'amortissement des subsides et, d'autre part, de charges financières pour un montant de 11,0 millions EUR qui sont principalement des charges d'intérêts sur les emprunts contractés par la SOFICO (dettes financières BEI et MTN).

1.3.4 Impôts sur le résultat (Total 3.502.583 EUR)

La charge fiscale de l'exercice (pour un montant net de 3,5 millions EUR) est principalement relative au précompte mobilier dû sur les redevances perçues sur les concessions autoroutières.

Résultant de ce qui précède, le bénéfice de l'exercice (équivalant au bénéfice à affecter) de la SOFICO pour l'exercice 2021 s'élève à 38,3 millions EUR.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat pour 1.917.093,63 en réserve légale et un montant de 36.424.778,96 EUR aux autres réserves.

3. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

**4. ÉVÉNEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ**

Néant

5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant

6. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant

7. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Néant

8. CONFLIT D'INTÉRÊT

Néant

9. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

**10. AUGMENTATION DE CAPITAL ET ÉMISSION D'OBLIGATIONS
CONVERTIBLES DE DROITS DE SOUSCRIPTION**

La société a procédé à une augmentation de capital par apport en nature durant l'exercice 2021 pour un montant de 262.041,12 EUR.

11. RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Néant.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

12. RISQUES ET INCERTITUDES

Suite aux pénuries provoquées par la crise sanitaire du coronavirus immédiatement suivie par la crise géopolitique, liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, une hausse du prix de l'énergie ainsi qu'une hausse des prix des matières premières impacteront les chantiers SOFICO. Le conseil d'administration a prévu ce surcout dans son budget 2022.

Thierry Lesplingart
Président du Conseil d'Administration

Olivier Soumeryn
Vice-président du conseil
d'Administration

Sofico

**Rapport du Collège des commissaires à
l'assemblée générale de la société
pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA
SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES
« SOFICO »
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Sofico, nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires, notamment le décret wallon du 10 mars 1994 (modifié pour la dernière fois le 17 décembre 2020). Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

En vertu de l'article 15 des statuts de la Sofico, la société établit ses comptes annuels conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations et de ses arrêtés royaux d'exécution.

En vertu de l'article 14 des statuts de la Sofico, le contrôle des comptes annuels est confié à un collège de commissaires aux comptes comprenant deux membres. Le bureau Saintenoy, Comhaire & C^o, représenté par D. Demonceau, a été nommé en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 mai 2020 conformément à la proposition du Conseil d'administration. Le mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2022. En tant que collège des commissaires, le bureau précité a exercé le contrôle légal des comptes de la société Sofico durant quatre exercices consécutifs. Le second membre du collège de commissaires a été nommé le 9 janvier 2018 par la Chambre française de la Cour des comptes.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.633.416.248 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 38.341.873 €.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Il convient de relever que l'article 14 des statuts de la société stipule que les dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux commissaires s'appliquent aux membres du Collège des Commissaires de la Sofico. Par ailleurs, il est également mentionné que le rapport des commissaires comprend un volet spécifique relatif au contrôle des marchés publics.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires (le bilan social), du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté par le Conseil d'administration conformément à ce que prévoit l'article 12 du décret susmentionné.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalies significatives à vous communiquer.

Conformément au Code des Sociétés et des associations, nous n'avons pas revu et n'exprimons pas d'opinion sur l'annexe relative au rapport de rémunération.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission. Pour l'établissement du bilan social, la Société s'appuie sur les renseignements communiqués par le secrétariat social et les agences intérimaires.

Mentions relatives à l'indépendance

Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Autres points d'attention

A titre informatif, nous mentionnerons le point d'attention suivant qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre rapport :

Dans le cadre des relevés d'inventaire de fin de période comptable, la Sofico doit établir une méthodologie adaptée à la spécificité de ses actifs immobilisés. Ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'un relevé exhaustif en fin de période comptable. Ainsi, une partie des immobilisations sorties du patrimoine de la société durant l'exercice 2021 n'ont pas pu être enregistrées en comptabilité. L'impact se situe essentiellement au niveau de la valeur brute d'acquisition et du cumul des amortissements actés sur les actifs concernés, sans conséquence significative sur les fonds propres de la société.

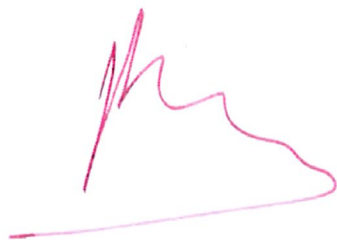
Contrôle des marchés publics

Lors de la vérification des comptes de l'exercice sous-revue, le Collège a examiné le suivi apporté aux recommandations formulées à l'occasion du contrôle des marchés publics qui avait notamment porté sur les mesures prises par la Sofico en vue d'améliorer sa maîtrise du risque financier et du risque d'irrégularité des marchés publics pour lesquels elle bénéficie de l'assistance du service public de Wallonie.

Le Collège constate que les recommandations formulées ont été suivies en ce qui concerne les marchés propres de la Sofico (formalisation d'une procédure achat, tenue d'un registre des marchés publics, redéfinition des missions et réorganisation des services) et partiellement suivies pour les marchés qu'elle passe avec l'assistance du Service public de Wallonie. En particulier, le Collège constate que la Sofico ne dispose toujours pas, en temps utiles, de l'intégralité des déclarations de créance relatives aux travaux validées par le SPW MI, ce qui perturbe la comptabilisation des factures à recevoir ainsi que l'anticipation d'éventuels intérêts de retard. Le Collège recommande de poursuivre la mise en œuvre des mesures de contrôle interne complémentaires destinées à couvrir les risques inhérents à ces marchés.

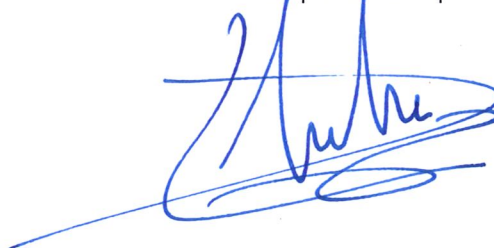
Angleur, le 25 mars 2022

Pour la **Cour des comptes**,



Ph. ROLAND
Premier Président de la Cour des comptes

Saintenoy, Comhaire & C^o,
Commissaire
Représentée par



D. DEMONCEAU
Réviseur d'Entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	41,7	25,3	16,4
Temps partiel	1002	9,4	2,4	7,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	49,5	27,3	22,2

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	61.658	40.435	21.223
Temps partiel	1012	10.414	1.730	8.684
Total	1013	72.072	42.165	29.907

Frais de personnel

Temps plein	1021	3.778.077	2.469.421	1.308.656
Temps partiel	1022	549.221	358.981	190.240
Total	1023	4.327.298	2.828.402	1.498.896

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	3.880	2.173	1.707
--	------	-------	-------	-------

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	50,5	29,7	20,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	71.900	43.601	28.299
Frais de personnel	1023	3.977.559	2.578.738	1.398.821
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	69.824	41.543	28.282

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	40	10	48,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	40	10	48,2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	23	3	25,4
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	8	1	8,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	1	1,8
de niveau universitaire	1203	14	1	14,8
Femmes	121	17	7	22,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5	1	5,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	8	2	9,7
de niveau universitaire	1213	4	4	7,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	40	10	48,2
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,6	1,0
Nombre d'heures effectivement prestées	151	5.282	357
Frais pour la société	152	229.238	22.419

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	16		16,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	4		4,0
Contrat à durée déterminée	211	12		12,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	18		18,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	6		6,0
Contrat à durée déterminée	311	12		12,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	2		2,0
Autre motif	343	16		16,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	3	5811	3
5802	38	5812	22
5803	3.435	5813	2.686
58031	2.437	58131	2.087
58032	998	58132	599
58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821	1	5831	
5822	7	5832	
5823	326	5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rapport de rémunération 2021¹**Informations générales**

Nom de l'organisme :	SOFICO
Nature juridique :	Personne morale de droit public
Références légales :	Décret du 10 mars 1994 relatif à la création de la SOFICO
Ministres de tutelle :	Monsieur P. HENRY – Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures Monsieur W. BORSUS – Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence
Période de reporting :	2021

A. Informations relatives aux administrateurs publics**1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération**

Nom de l'organe de gestion :	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
John LEWIS (4)	Président	24/01/2019	2	8.394,52 €
John LEWIS (2)	Administrateur	01/04/2021	5	1.363,40 €
Thierry LESPLINGART (4)	Président	01/04/2021	5	23.876,91 €
Olivier SOUMERYN (2)	Vice-Président	01/04/2021	5	1.363,40 €
Déborah DEPAUW (1)	Administratrice	01/04/2016	5	545,36 €
Adrien DOLIMONT (3)	Administrateur	01/04/2016 + 01/04/2021	5	1.636,08 €
Ingrid GABRIEL (2) ; (5)	Administratrice	01/04/2021	5	1.227,06 €
Pierre GENGOUX (3) ; (6)	Administrateur	01/04/2016 + 01/04/2021	5	1.908,76 €
Anaïs GOFFINET (3)	Administratrice	14/03/2019 + 01/04/2021	5	1.636,08 €
Marie-Laure MAES (2)	Administratrice	01/04/2021	5	545,36 €
Géraldine MARTIN (2)	Administratrice	01/04/2021	5	1.227,06 €
Inès MENDES (1)	Administratrice	01/04/2016	5	272,68 €
Georges PIRE (1)	Administrateur	01/04/2016	5	545,36 €
Christine SERVAES (1)	Administratrice	01/04/2016	5	409,02 €
Martin VAN AUDENRODE (2)	Administrateur	01/04/2021	5	1.363,40 €
Philippe WILPUTTE (1) ; (5)	Administrateur	01/04/2016	5	681,70 €

¹ Le rapport de rémunération comprend les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Commentaires

- (1) Jetons de présence du 01/01 au 31/03/2021
- (2) Jetons de présence du 01/04 au 31/12/2021
- (3) Jetons de présence du 01/01 au 31/12/2021
- (4) Emoluments uniquement
- (5) + 1 jeton de présence comité d'audit
- (6) + 2 jetons de présence comité d'audit

1. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

- La rémunération annuelle octroyée au Président et aux administrateurs est plafonnée en vertu de l'article 15bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, et modifié par le décret du 24 novembre 2016, art. 5.
- Les membres du Conseil d'Administration de la SOFICO (administrateurs et Vice-Président) perçoivent un jeton de présence par réunion d'un montant de 136,34 € bruts par présence aux séances (tel que précisé dans le décret constitutif de la SOFICO, du 10 mars 1994) ;
- Ils bénéficient également du remboursement des km effectués pour se rendre aux réunions, au taux légal (actuellement : 0,3707 € / km).

2. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Commentaires

Il n'y a pas de mandat dérivé à la SOFICO.

3. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion			
- dont administrateurs publics (1)	4	5	9
- dont administrateurs publics (2)	4	6	10
- dont administrateurs non publics	0	0	0

Commentaires

- (1) Répartition des genres du 01/01 au 31/03/2021
- (2) Répartition des genres du 01/04 au 31/12/2021

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

4. Informations relatives à la participation aux réunions

Membres	Organe de gestion = CA	Comité d'audit
John LEWIS (Président)	4/4	
John LEWIS (Administrateur)	10/10	
Thierry LESPLINGART	10/10	
Olivier SOUMERYN	10/10	
Déborah DEPAUW	4/4	
Adrien DOLIMONT (1)	14/14	
Ingrid GABRIEL	8/10	1/1
Pierre GENGOUX	12/14	2/2
Anaïs GOFFINET	12/14	
Marie-Laure MAES	4/10	
Géraldine MARTIN	9/10	
Inès MENDES	2/4	
Georges PIRE	4/4	
Christine SERVAES	3/4	
Martin VAN AUDENRODE	10/10	
Philippe WILPUTTE	4/4	1/1

Commentaires

14 réunions du Conseil d'Administration se sont tenues entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021.
2 réunions du Comité d'audit se sont tenues, en dehors des dates du Conseil d'Administration (les 23/03 et 09/09/2021).

(1) Participation à 14 réunions mais rémunération limitée à 12 jetons de présence maximum².

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat Fct P : - Date AGW désignation - Date entrée en fonction
Jacques DEHALU	Directeur général	Contrat de travail	- CDI - 1 ^{er} février 1995	- Le dernier mandat date du 1 ^{er} avril 2016 pour une durée de 5 ans.

² art. 15 bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, et modifié par le décret du 24 novembre 2016, art. 5

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Michaël ALMER	Directeur général ad interim	Contrat de travail	- CDI - 1 ^{er} février 2020 (directeur financier) - 1 ^{er} avril 2021 (directeur général a.i.)	- Désignation ad interim sur les bases d'une décision d'AGE tenue le 31/03/2021 et d'un AGW du 30/03/2021.
---------------	------------------------------	--------------------	--	--

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de *reporting* (montants en EUR).

	Jacques DEHALU
Rémunération de base : brut soumis ONSS	44.342,88 €
Pécule de sortie	18.286,88 €
Congés années antérieures	94.933,45 €
Plan de pension complémentaire	0 €
Rémunération variable	0 €
Total	157.563,21 €

	Michaël ALMER
Rémunération de base : brut soumis ONSS	107.260,54 €
Plan de pension complémentaire	18.889,81 €
Rémunération variable	0 €
Total	126.150,35 €

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

NA

4. Informations relatives aux indemnités de départ

NA

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Commentaires

Jacques DEHALU détenait un mandat au sein de VIAPASS, pour lequel il a été désigné en personne physique par le Gouvernement wallon, du 01/01/2021 au 31/03/2021. Ce mandat n'a pas été réattribué par le Gouvernement wallon et est dès lors resté vacant du 01/04/2021 jusqu'au terme de l'exercice.

C. Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion :	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Simon LACROIX	10/10/2019	Pas de terme	1.908,76 €
Jean-Yves SALIEZ	10/10/2019	Pas de terme	1.772,42 €

Commentaires

- Les Commissaires du Gouvernement perçoivent un jeton de présence par réunion, d'un montant de 136,34 € bruts par présence aux séances, équivalent à celui des Administrateurs, membres du Conseil.
A la différence des Administrateurs, le plafond de 12 jetons de présence ne s'applique pas aux Commissaires du Gouvernement. Le plafond qui s'applique est le montant de 4.999,28€³.
- Ils bénéficient également du remboursement des km effectués pour se rendre aux réunions, au taux légal (actuellement : 0,3707 € / km)

2. Informations relatives à la participation aux réunions

	Organe de gestion = Conseil d'Administration
Simon LACROIX	14/14
Jean-Yves SALIEZ	13/14

Commentaires

14 réunions du Conseil d'Administration se sont tenues entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021.

³ Selon l'article 19bis du décret relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public - Décret du 30 avril 2009.